

# Arnaques par mail (scam, phishing) : quelles précautions prendre ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



vous informe...

## Arnaques par mail (scam, phishing) : quelles précautions prendre ?

Voici quelques règles simples à respecter pour éviter de communiquer des informations à des groupes criminels :

Ne communiquez jamais d'informations importantes (numéro de carte bancaire, mot de passe, etc.) en cliquant sur un lien reçu par courrier électronique ;

• Ne répondez jamais aux messages suspects : une banque ne vous demandera jamais de lui communiquer vos coordonnées bancaires par simple courriel. Et il est peu probable qu'un inconnu vous propose réellement de bénéficier d'un héritage ;

• Partez toujours de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandés des identifiants ;

• Quand vous êtes sur un site sécurisé, comme un site bancaire, vérifiez que le cryptage des données est activé : l'adresse du site doit commencer par « https:// » (et non « http:// ») avec un petit cadenas affiché sur la gauche ou en bas de votre navigateur ;

En cas de doute, prenez contact directement avec l'entreprise ou l'administration concernée par téléphone.

Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

<http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=574A69F22079A57A47EC87CD5F71F73C?name=Arnaques+par+mail+%28scam%2C+phishing%29+%3A+quelles+pr%C3%A9cautions+prendre+%3F6id=192>